

Catégorie C
CAPN n°7 du 19/04 au 26/04/2016 – Suites du 01/06/2017

Mouvement de mutations au 1^{er} septembre 2017 Intégration d'un agent technique dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques

Horizon toujours aussi sombre en matière d'effectifs !

La Commission Administrative Paritaire Nationale n°7 du mouvement général pour le 1^{er} septembre 2017 s'est déroulée du 19 au 26 avril 2017. Les suites ont été données et connues le 1^{er} juin 2017.

Les travaux de cette CAPN de mutation C se sont déroulés dans un contexte social compliqué puisque la Direction a décidé de baisser drastiquement le nombre de jours de préparation et de CAP.

Avec **1 495** emplois qui seront encore vacants (chiffre qui intègre l'appel des **1 666** agents stagiaires au 12 juin prochain) à l'issue du mouvement du 1^{er} septembre 2017, on se demande à quel jeu joue la direction et malheureusement pour les agents nous en connaissons la réponse.

En effet dès notre déclaration liminaire nous avons dénoncé les conséquences d'une telle politique d'emplois, qui nous conduit aujourd'hui à prioriser nos missions voire à en abandonner certaines.

Malgré ce déficit d'emplois très important, aucun appel supplémentaire de la liste complémentaire des concours C n'est prévu !! Une fois de plus ce sont les services qui en pâtiront. **F.O.-DGFIP** exige à minima le comblement des emplois à hauteur des vacances.

Pour la bonne information de tous, certains chiffres et résultats définitifs doivent être mis en évidence afin d'apporter un éclairage le plus précis possible :

- **2 967** demandes recevables selon les critères de l'instruction ont été déposées ainsi **31** demandes tardives.

- **2 371** demandes ont été **satisfaites** soit un « **taux global de satisfaction** » de **79,9 %**.

Concernant les taux de satisfaction, dans le détail :

Le taux de satisfaction est de **75 %** sur le 1^{er} vœu.

Le taux de satisfaction est de **86 %** sur les 2 premiers vœux.

Concernant les prioritaires, 351 rapprochements externes ont été satisfaits.

Le taux de satisfaction pour les rapprochements est de **98,31 %** (soit une progression de **3,61 %** par rapport à 2016).

Si l'on peut concéder à l'administration que ce taux de satisfaction est meilleur que celui du mouvement général de l'an passé, les élus **F.O.-DGFIP** sont toutefois intervenus pour dénoncer les **6** rapprochements restant en attente sur les départements des Ardennes, de l'Aube, du Finistère, de l'Indre et de la Guadeloupe.

En effet, Il est inacceptable de laisser perdurer des situations de séparation qui mettent en danger des agents au niveau personnel, familial et financier.

Sur les **31** demandes tardives déposées par les agents, **17** demandes ont été prises en compte par l'administration.

La direction a réalisé quelques mouvements internes (**66**) et a accordé leur rapprochement interne à **36** agents.

Le taux global de vacances d'emplois par rapport au TAGERFIP est de **5,28 %** avec un taux de **5,71 %** pour la RIF et légèrement inférieur à **5,16 %** pour la province.

Les chiffres cités précédemment et les tableaux ci-dessous confirment la situation dégradée de l'emploi actuellement supportée par les personnels dans les postes et services des Finances Publiques alors que la menace sur nos emplois perdue si l'on s'en tient aux annonces faites par le président de la République lors de sa campagne électorale.

Chiffres clés	Avant CAP	Après CAP
Total des demandes déposées	2 967	
Total des demandes satisfaites	2 241	2 371
Taux de satisfaction	75,5 %	79,9 %
Nombre de rapprochements en attente	7	6
Nombre de directions fermées	0	0
Nombre mutations de la province vers la RIF*	28	29
Nombre mutations RIF vers province	303	314
Nombre mutations Province vers province	1 164	1 278
Nombre mutations RIF vers RIF	493	495
Nombre Réintégrations en RIF	13	
Nombre Réintégrations en province	71	

*RIF : Région Ile de France

Total des emplois vacants

	Après CAP	Pour mémoire en 2016	Pour mémoire en 2015
Total province	1 141,8	1 712	1 304,8
Total IDF	354	615,4	524,9
Total général	1 495,8	2 327,4 (hors prise en compte de 120 PACTES au 31/12/2016)	1 829,7

Analyse :

Il n'est plus acceptable que la Direction Générale « bloque » des départs et ne donne pas satisfaction aux agents qui ont fait des demandes de mutation sur des postes vacants.

F.O.-DGFIP condamne cette gestion de la « pénurie » qui se fait totalement au détriment des agents.

Au cours des travaux de la CAPN, **F.O.-DGFIP** a dénoncé une fois de plus les affectations ALD.

Ce type d'affectation est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services.

De plus, la situation de ces agents ALD ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques de RAN, conjointement à la révision de leur régime indemnitaire.

F.O.-DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents.

Une fois de plus, encore trop agents n'obtiennent pas leur 1^{er} vœu, voire n'obtiennent rien, alors que des postes demeurent vacants et des directions restent déficitaires. Pour rappel **131 directions sont en sous-effectif dont 21 directions présentent un solde négatif supérieur à 20 agents.**

F.O.-DGFIP déplore que le mouvement général de mutation ne puisse intégrer, à l'instar de ce qui se fait pour la catégorie B, les agents lauréats du concours externe appelés dans le mouvement assez inédit en matière de volume (1 666 agents) des 1^{ères} affectations du 12 juin prochain.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont donc émis un vote **CONTRE** ce mouvement qui est insatisfaisant et insuffisant et ont rappelé qu'ils revendiquaient :

- une affectation la plus fine possible, département, commune, poste ;
- le maintien du droit au retour ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;

- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

Déclaration liminaire.

Monsieur le Président,

Force Ouvrière considère que la Fonction Publique est un rouage essentiel au fonctionnement de notre pays contribuant à la défense de ses intérêts et de ses principes républicains.

Ce modèle social, fait de valeurs et de droits collectifs dans lequel il faut englober la protection sociale, se trouve aujourd'hui mis à mal par une vision libérale de la société et par les politiques d'austérité.

Un des derniers exemples en date, la ministre de la fonction publique, Annick Girardin, donne sa vision de la Fonction Publique de demain (cf. « *Acteurs Publics* » du 15 mars 2017) :

- Passage d'une Fonction Publique statutaire à une Fonction Publique de métiers.
- Uniformiser les statuts et cadres d'emploi des 3 versants de la Fonction Publique dans la continuité de PPCR.
- Renforcer les compétences des Préfets en matière de gestion RH au détriment des ministères et employeurs publics.
- Déléguer certaines missions de service public à des opérateurs privés dans les territoires.
- Individualiser à outrance des droits par le biais du CPA (Compte personnel d'activité).

Un projet d'ordonnance présenté par la ministre de la Fonction Publique lors du conseil commun de la Fonction Publique du 6 mars 2017 menaçait les fonctionnaires d'une « mobilité imposée ». L'avis des CAP n'était pas requis pour toute mobilité fonctionnelle sur la même résidence administrative pour les fonctionnaires de l'État. Devant le rejet de toutes les Organisations Syndicales, le ministère de la Fonction Publique a retiré le jeudi 23 mars 2017, cet article 4 qui pour les syndicats anéantissait le rôle des commissions administratives paritaires dans les opérations de mobilité.

Derrière cet article, on comprend aisément ce qui s'annonçait : un décloisonnement total afin de créer une Fonction Publique interministérielle avec la disparition des statuts particuliers. Mais cette logique de déconstruction de la Fonction Publique et du Service Public ne date pas d'aujourd'hui. La Fédération Générale des Fonctionnaires **F.O.** fait donc de la défense du statut général des fonctionnaires, une question centrale et mettra tout en œuvre pour le défendre.

Pour **Force ouvrière**, le Service Public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Au-delà de ce contexte général, c'est surtout la pénurie d'effectifs qui est criante puisque depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30 000 agents. Ces suppressions représentent 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique d'État. Les boucs émissaires des Finances en ont ras le bol !

F.O. exige l'arrêt des suppressions d'emplois.

Dans le même temps, le dialogue social n'aura jamais été aussi inexistant dans la Fonction Publique, au Ministère et à la DGFIP. Pour les élus, c'est la remise en cause des modalités d'exercice et du calendrier en cours de mandat avec notamment la réduction drastique des journées de consultation pour cette CAPN.

Avant d'aborder le sujet de cette réunion, nous tenons à vous rappeler que cela n'est pas faire du clientélisme que de défendre tous les agents qui nous ont mandatés. En effet notre rôle est bien de défendre les intérêts moraux et matériels des agents sans distinction aucune.

Sur l'ordre du jour de la CAPN qui nous réunit aujourd'hui, vous allez certainement vous féliciter du taux de satisfaction de 75,5 %, mais il faut regarder un peu plus loin. En effet, l'explication vient surtout de la baisse du nombre de demandes de mutation : - 10 %, due au délai de séjour de 3 ans que vous avez imposé aux nouveaux agents et aux réductions d'emplois.

Comme vous, nous constatons qu'il n'y a qu'une direction fermée et seulement 24 directions avec une coupure. Par contre, les fusions de RAN sont un témoin de l'état du réseau : 3 fusions de 2015 à 2016 et 51 de 2016 à 2017.

1 061 collègues sollicitant une mutation sont actuellement affectés ALD, soit plus d'un tiers des demandes !!!

Ils demandent une « stabilisation ». Pourquoi refuser de les stabiliser au projet ? Est-ce pour gérer la pénurie des effectifs une fois de plus ?

F.O.-DGFIP dénonce l'affectation des agents à la disposition du directeur, devenue une variable d'ajustement pour les directions locales.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profite à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur.

F.O.-DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

Les élus souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, ce mouvement de mutation au bénéfice des collègues.

En conclusion, nous vous demandons l'appel de la totalité des listes complémentaires, avec, pour tous ces agents, la couverture intégrale des frais engagés.

Les élus F.O.-DGFIP

Véronique LIAUTAUD – William THUBERT – Christophe TREHOUT – Laurent AUBOYER – Anthony DACLINAT – Vincent HAYAUX du TILLY

Martine MINIOU – Nathalie VILET – Pascaline KERHOAS – Jean Thomas POLETTI – Alain BOUM – Rémy BEUNARD (experts)

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP